

Envoi : 24/06/2019

Réception par le Préfet : 24/06/2019

Publication : 28/06/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-3-10-1

Séance du vendredi 21 juin 2019

CONTRACTUALISATION ETAT-DEPARTEMENT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH Lucien donne procuration à Mme VALLAT.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à Mme DREXLER.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-4-1 /n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission lors de sa réunion en date du 7 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport portant sur la contractualisation de l'Etat et du Département relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- Approuve le principe de contractualisation de l'Etat et du Département et les termes de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021, jointe en annexe 1 à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention précitée,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi de la déclinaison départementale de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté.